



Communiqué de **presse**

Montreuil, le 18 mars 2021. 30/21

A quoi servent les ARS?

Hier, mardi 16 mars, le Collectif Inter-Blocs et la CGT étaient reçus à l'ARS Bourgogne-Franche-Comté pour exposer les difficultés et le manque de reconnaissance de la spécialité IBODE. Une délégation qui n'a pu rencontrer l'insaisissable Directeur Général M. Pribile, qui avait certainement mieux à faire que d'écouter des acteurs incontournables des blocs opératoires. Que dire alors de cette entité, tutelle de nos établissements, qui se targue de n'avoir jamais entendu parler des problématiques de notre métier au niveau régional ? Que dire de cette entité, qui selon ses dires, n'est pas mise au courant lorsque des agents mettent au tribunal administratif la majorité des établissements de la BFC sur un sujet actuel brûlant comme la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)? Que dire de cette entité qui vous avance que les mesures transitoires sont une avancée pour la profession, alors que c'est un mécanisme qui tend à tuer toute une spécialité, et enfermer les IDE en bloc dans un carcan sans aucune perspective d'évolution ?

Le constat de cette rencontre est sans appel, un décalage saisissant entre le terrain et la structure qui est sensée nous diriger. Nous ne pouvons entendre aujourd'hui cette méconnaissance liée à nos métiers. Nous sommes pressurisés au travail, nous avons largement répondu présent lors des différentes vagues avec des redéploiements successifs dans tous les services en tension (réanimation, maladie infectieuse...). Les IBODE et les IDE en bloc étaient même devenus « le » pool de remplacement dans certains hôpitaux. Nous savons aujourd'hui que de nombreuses interventions n'ont pas été effectuées à cause de la Covid, et que derrière, nous allons devoir rattraper tout ce manque. Comment rendre possible cette tâche ardue alors que les agents sont épuisés, désabusés et souffrent d'un manque flagrant de reconnaissance ? Il est temps que nos dirigeants prennent enfin en compte notre spécialité, que des gestes et des engagements forts soient mis en place.

L'ARS s'est engagée à mener un travail avec les représentants, en nommant le Collectif Inter-Blocs comme relai privilégié. Une échéance a été négociée début mars pour faire un point d'étape. Nous sommes déterminés à faire avancer ce dossier, nous mettrons tous les moyens nécessaires. La continuité du mouvement sera décidée par chaque établissement, car la volonté est réelle. Nous avons créé un lien important, une solidarité grandissante, une pierre de plus à une lutte continuelle dans la santé.

Pour rappel, les revendications :

- ➤ Attribution immédiate de la Nouvelle Bonification Indiciaire à tous les IBODE sans exception de grade, avec la rétroactivité des 4 ans.
- ➤ Une application réglementaire d'une NBI pour les catégories A situer entre 20 et 50 points.
- ➤ Paiement pour tous les professionnels de bloc de BFC de la majoration des heures supplémentaires dans le cadre du décret du 29 octobre 2020.
- ➤ Mise en place pour les IDE MT d'une obligation de formation diplômante dans les 5 ans qui suivent la validation de leur dossier.
- ➤ Mise en place d'une obligation de formation IBODE pour les établissements de BFC, mise en corrélation avec un plan de formation massif aux Infirmiers en Soins Généraux exerçant en bloc opératoire afin d'acquérir la qualification IBODE.
- ➤ Obligation dès 2021 pour tous les secteurs (public, privé, lucratif et non-lucratif) de ne recruter que des IBODE pour exercer dans tous les blocs opératoires.
- ➤ La reprise immédiate de la réingénierie de la formation avec attribution du grade master au DE d'Infirmier De Bloc Opératoire.
- ➤ La création dans la FPH d'un corps complet IBODE grade dépendant.
- ➤ Une véritable reconnaissance salariale indiciaire bac+5 et l'attribution d'un régime indemnitaire spécifique reconnaissant la haute technicité des IBODE.
- ➤ L'application pleine et entière, en BFC, des décrets concernant les actes exclusifs des IBODE.
- ➤ Des effectifs IBODE supplémentaires pour garantir la qualité et la sécurité des interventions.
- La reconnaissance de la spécialité en pratique avancée.